

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU
PROVINCE DE QUÉBEC
C A N A D A

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau, le mardi 25 avril 2017 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Neil Brien
Monsieur Romain Bergeron

Madame Huguette Tremblay
Monsieur Sylvain Junior Larocque

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, fait fonction de secrétaire de la réunion.

**2017/04-23 PROCLAMATION – RAGUENEAU MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE
LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer Ragueneau, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la présente résolution a été adoptée à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue le 25 avril 2017 à laquelle il y avait quorum.

Ragueneau (Québec)
15 mai 2017

MF

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim,


Marie-France Imbeault

MF/em